

# Les tiers-lieux solidaires, laboratoires d'une nouvelle action sociale ?

Romain Pasquier

directeur de recherche au CNRS et titulaire de la chaire Territoires et mutations de l'action publique à Sciences Po Rennes



**Les tiers-lieux solidaires sont des espaces hybrides engagés pour l'hébergement d'urgence, le vieillissement, l'aide à l'enfance, l'intégration... « Ils révèlent autant les angles morts de l'action sociale à la française, que les ressources d'une société civile en quête de nouvelles formes d'engagement »** explique Romain Pasquier.

## Pourquoi vous êtes-vous intéressés aux tiers lieux solidaires ?

La littérature sur les tiers-lieux est aujourd'hui abondante, notamment sur ceux à vocation culturelle ou artistique. En revanche, le rapport des tiers-lieux aux politiques sociales constituait un angle mort complet. Comment ces lieux jouent-ils un rôle dans l'action sociale, dans les politiques de solidarité ? C'était un objet véritablement nouveau.

Lors de notre travail, avec Amélie Tehel, nous avons bénéficié de l'apport d'Armelle de Guibert, professeure associée à Sciences Po Rennes, qui avait contribué, lorsqu'elle était déléguée générale des Petits Frères des Pauvres, à monter les premiers tiers-lieux, comme les Grands Voisins qui a été un espace emblématique à Paris.

## Comment définissez-vous un tiers-lieu et qu'est-ce qui distingue la version solidaire ?

Nous définissons le tiers-lieu comme un lieu de sociabilité et d'initiative collective dans lequel une communauté peut se rencontrer, se réunir, développer, partager des ressources, des compétences et des savoirs. C'est une notion qui vient des États-Unis, le *third place*, théorisé par le sociologue Ray Oldenburg dans les années 1980-1990, et qui a progressivement été importée en Europe et en France. Le tiers-lieu n'est ni l'espace de travail, ni le domicile : c'est le troisième lieu, celui du bar de quartier, du bowling, de la place publique, où l'on passe avant de rentrer chez soi, où l'on croise des gens différents.

Ce qui nous intéressait, c'était de voir comment certains de ces tiers-lieux agissaient directement sur le lien social, mais au-delà, sur la prise en charge de problématiques sociales concrètes. Des lieux qui s'attaquent à l'hébergement d'urgence, à l'éducation enfantine, au vieillissement, à la question migratoire — des problématiques bien plus lourdes que l'organisation d'un apéro convivial. On y trouve parfois des professionnels du travail social qui deviennent salariés du tiers-lieu. Ce phénomène d'institutionnalisation progressive transforme certains tiers-lieux en organismes quasi-parapublics traitant du social ou du médico-social.

La frontière avec une association classique de solidarité peut être relativement ténue. Mais ce qui distingue le tiers-lieu, c'est son caractère non institutionnel de départ : c'est un lieu de passage, de frottement entre différents publics, autour de problématiques diverses. Un lieu où se reconstruit une forme de lien social, par la mixité, par la rencontre, par la transversalité des activités.

## Quelles innovations concrètes avez-vous observées ?

L'innovation majeure, c'est la transversalité — ce que j'appellerais la « déssectorialisation » de la prise en charge sociale. Les politiques sociales françaises se caractérisent par une hyper sectorisation : le handicap est traité dans les MDPH, les personnes âgées en EHPAD, l'aide sociale à l'enfance pilotée par des départements... Chaque problème social a son institution, son couloir, ses professionnels. Le tiers-lieu solidaire joue sur les frontières, sur

le flou, pour créer une expérience sociale originale.

Prenez l'exemple d'un tiers-lieu hébergé dans une maison de retraite. Quand on est en EHPAD, on ne rencontre que des personnes âgées et, de temps en temps, un petit fils. Dans un tiers-lieu intégré à ce même espace, l'intergénérationnel se produit véritablement. La personne âgée va boire une bière, se remettre à une activité manuelle, transmettre des savoirs à des enfants présents pour d'autres activités. C'est un lieu de circulation des savoirs, d'expérience sociale partagée.

Cette hybridation a des effets sur les politiques publiques elles-mêmes. L'habitat intergénérationnel aujourd'hui doit beaucoup à des expériences de tiers-lieux menées à Paris et à Lyon. Des établissements culturels emblématiques comme l'Hôtel Pasteur à Rennes accueillent simultanément une école maternelle, un bar associatif, des espaces de rencontre, un guichet social : des configurations qui n'existaient pas dans les politiques publiques voici quinze années. C'est cela, la véritable innovation : porter l'hybridation, sortir de l'hyper spécialisation pour penser autrement le vieillissement en campagne, la question migratoire, l'aide à l'enfance...

## **Avez-vous repéré aussi des innovations dans leur gouvernance ?**

Oui, et c'est une des grandes marques du tiers-lieu lorsqu'il est porté par des collectifs citoyens : son caractère autogestionnaire. La décision se prend collectivement, tout le monde a voix au chapitre, la gouvernance est horizontale, souvent très informelle. C'est une forme de participation qui précède et déborde largement les dispositifs institutionnels de démocratie participative.

Mais notre ouvrage met en évidence une tension de fond dans le mouvement des tiers-lieux : d'un côté, cette logique autogestionnaire et participative ; de l'autre, une institutionnalisation croissante à l'instigation de l'État ou des collectivités territoriales, qui suppose une gouvernance plus normée — sous forme associative, avec des statuts, des conseils d'administration, des bilans. Cette institutionnalisation bride nécessairement l'innovation dans la gouvernance. Ainsi les tiers-lieux pourraient être menacés par une certaine standardisation.

## **Comment se financent-ils et quel est le modèle économique dominant ?**

Pour les tiers-lieux solidaires, la dépendance à la subvention publique est forte. C'est une différence notable avec d'autres contextes nationaux. Lorsqu'Amélie Tehel a étudié des tiers-lieux à Montréal, la première question que se posaient les bénévoles canadiens était : que va-t-on vendre pour rendre notre modèle autonome et ne pas dépendre de la subvention publique ? En France, c'est souvent l'inverse, on se tourne d'abord vers la puissance publique. Seuls les tiers-lieux à forte vocation économique — espaces de coworking, Fab Labs, manufactures artisanales — trouvent plus facilement un modèle viable sans subventions.

Après 2018 et le mouvement des Gilets jaunes, l'État et les collectivités territoriales ont massivement subventionné le mouvement des tiers-lieux. Ces lieux apparaissaient comme une réponse moderne aux fractures territoriales et sociales. Mais aujourd'hui, après de huit ans, le modèle s'essouffle. Dans un contexte budgétaire

contraint, les subventions se tarissent. Ma crainte, à titre personnel, est que le mouvement des tiers-lieux reflue assez nettement dans les années à venir. Il a été étendu grâce à la puissance publique à un moment donné, alors que dans la décennie précédente — les tiers-lieux apparaissent en France autour de 2008-2009 —, ils étaient moins nombreux, plus pluriels et sans doute moins dépendants de financements publics.

## Qui s'engage dans ces lieux et pour quel type d'engagement ?

On observe d'abord une grande diversité territoriale : des tiers-lieux existent aussi bien dans les très grandes villes que dans l'hyper-ruralité. C'est un point important ; ils ont réussi à combler, au moins partiellement, des fractures territoriales.

Sur la sociologie des porteurs de projets, il faut ne pas se raconter d'histoires. En milieu urbain, ce sont souvent des catégories socioprofessionnelles intellectuelles. J'aurais presque envie de poser la question : existe-t-il un tiers-lieu de droite ? C'est une idéologie collective marquée plutôt à gauche. En milieu rural, la configuration est différente, la communauté locale s'implique plus directement : agriculteurs, artisans, habitants de longue date ou néo-ruraux. On y observe une mixité sociale plus forte que dans les tiers-lieux urbains. Sur les publics accueillis, en revanche, les tiers-lieux solidaires prennent en charge des personnes très éloignées de la chose publique, migrants, personnes sans domicile, publics fragilisés.

Quant à la forme de l'engagement, c'est effectivement une nouveauté. Le tiers-lieu permet des engagements à géométrie variable. Certains bénévoles prendront des permanences régulières, d'autres passeront de manière épisodique. C'est souple, à la carte, sans la contrainte de l'assemblée générale annuelle ou de l'entraînement hebdomadaire dans un club. Cela correspond à un air du temps : les engagements de longue durée, associatifs ou syndicaux, sont en souffrance ; les nouvelles générations s'engagent différemment, de manière plus ponctuelle, plus intense sur des causes précises, plus détachée des structures pérennes. Le tiers-lieu a su capter cette énergie disponible mais volatile.

## Les tiers-lieux solidaires ont-ils vraiment transformé l'action publique ?

Vingt ans d'étude de l'action publique m'ont appris qu'il y a très peu de grands soirs. Le changement dans l'action publique se fait par petits pas, par expérimentations locales qui font progressivement école. Les tiers-lieux solidaires s'inscrivent dans cette logique : c'est du sur-mesure, du retissage de liens, de l'invention de nouvelles façons de penser les problèmes.

Ils ne représentent d'ailleurs qu'une minorité — environ 10 % — de l'ensemble du mouvement des tiers-lieux. C'est ce que montre la grande enquête de France Tiers-Lieux sur la typologie de ces espaces. Ceux qui décident véritablement de s'occuper du vieillissement, de la question migratoire, de l'aide sociale à l'enfance, de la précarité, restent marginaux.

Mais leur impact, là où ils existent, est réel. Ce sont des lieux qui fabriquent de nouvelles solutions par

l'expérience sociale, par l'hybridation des publics et des pratiques, par le croisement de problématiques culturelles, économiques et sociales. L'Hôtel Pasteur à Rennes, les Grands Voisins à Paris dans leur temps : ces expériences ont irrigué les politiques publiques locales, nourri des réflexions sur l'habitat intergénérationnel, sur les nouvelles formes d'accueil d'urgence, sur la désinstitutionnalisation du travail social.

## Sont-ils alors un palliatif à la crise de l'action sociale ?

C'est la question centrale, et nous nous la sommes posée tout au long de la recherche. Est-ce que les tiers-lieux solidaires ne sont pas, d'abord, un palliatif à une action sociale à la française à bout de souffle ? L'action sociale est de moins en moins efficace, elle laisse sur le carreau de plus en plus de personnes, elle génère une réponse de la société civile par l'organisation collective. En ce sens, oui, c'est un signe inquiétant.

Mais en même temps, c'est profondément réjouissant. De nouvelles formes d'engagement apparaissent. Des bénévoles jeunes et moins jeunes donnent de leur temps. Des professionnels collaborent avec des citoyens pour trouver des solutions qui n'existent pas dans les dispositifs institutionnels. Il y a là une énergie, une inventivité, qui méritent d'être prises au sérieux. Les tiers-lieux solidaires ouvrent modestement, humblement, des portes et des fenêtres sur ce que pourraient être des formes plus autogestionnaires de prise en charge de certaines problématiques sociales. Ils ne sont pas la solution à la crise du modèle social français, mais ils en sont peut-être l'un des laboratoires les plus prometteurs.

Propos recueillis par **Sylvie Barnezet**

[1] L'ouvrage : *Tiers-lieux : l'invention de nouvelles solidarités ?* aux éditions UGA, dirigé par Amélie Tehel et Romain Pasquier est l'aboutissement d'un programme de recherche dans le cadre d'un financement du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Un colloque a été organisé début 2024, dont les communications ont été sélectionnées et retravaillées pour former la substance de l'ouvrage, publié par UGA Éditions.

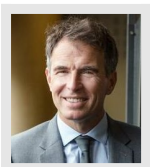
[2] *Les Grands Voisins* ont été un tiers-lieu réunissant riverains, co workers, centres d'hébergement, foyers, activités économiques, café et différentes associations... qui a fonctionné de 2015 à 2020 sur le site de l'ancien hôpital Saint-Vincent-de-Paul dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement de Paris.

[3] Ray Oldenburg suggère que les bars, les rues principales, les pubs, les cafés, les cafés-restaurants, les bureaux de poste et autres "tiers lieux" sont le cœur de la vitalité sociale d'une communauté et le fondement d'une démocratie fonctionnelle.

[4] Les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) sont, dans chaque département, le guichet unique d'accès aux droits et prestations pour les personnes handicapées (enfants et adultes), depuis la loi du 11 février 2005.

[5] Les EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) sont des maisons de retraite médicalisées qui proposent un accueil en chambre. Ils s'adressent à des personnes généralement âgées de plus de 60 ans qui ont besoin d'aide et de soins au quotidien

[6] *France Tiers-Lieux* est un groupement d'intérêt public, à la fois observatoire et espace de soutien des tiers lieux.



## **Romain Pasquier**

Romain Pasquier est directeur de recherche au CNRS. Il dirige la chaire Territoires et mutations de l'action publique à Sciences Po Rennes depuis 2015. Il a co-dirigé avec Amélie Théel l'ouvrage collectif sur les tiers-lieux solidaires, publié par UGA Éditions.